

L'an deux mille onze, le vingt six avril à dix huit heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix neuf avril deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 43

Membres titulaires présents ou représentés : 32

Pouvoirs : 8

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 39

Présents(es)

Annie AGIER,
Paul ARNOUX,
André AUBERIC,
Marcel BAGARD,
Christian BARTHEYE,
Sébastien BERNARD suppléant,
Marc BONNARD,
Marie BOUCHEZ,
Jean-Pierre BUIX,
Marie-Claire CARTAGENA,
Gérard COUPON,

Pierre DALSTEIN suppléant,
Claude DAUMAS suppléant,
Jacques ESTEVE suppléant,
Michèle EYBALIN,
André FELIX suppléant,
Michel GREGOIRE,
Anne-Marie HAUTANT,
Bernard ILLY,
Norbert KIEFFER,
Bruno LAGIER,
Valery LIOTAUD,

Jean-Jacques MONPEYSSEN,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Francis RIEU suppléant,
Jacques RODARI,
Jean-François SIAUD,
Michel TACHE,
Gérard TENOUX,
Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Jean-Marie BERTRAND à Hervé RASCLARD, Thierry DAYRE à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Pierre ETIENNE à Sébastien BERNARD, Marie-Christine GIT à Norbert KIEFFER, Corinne MOREL-DARLEUX à Michèle EYBALIN, Patricia MORHET-RICHAUD à Bruno LAGIER, Albert MOULLET à Gérard TENOUX, Jean-Louis REY à Claude DAUMAS.

Excusés(es)

Patricia BRUNEL-MAILLET suppléante, Olivier CADIER, Daniel CHARRASSE suppléant, Pierre COMBES, Anne-Marie GROS, Jean-Louis PELLOUX suppléant, Michel TRON suppléant.

Objet : Soutien à la démarche de valorisation de l'IGP Coteaux des Baronnies

Le Syndicat des coteaux des Baronnies a engagé la démarche de reconnaissance du Vin de Pays Coteaux des Baronnies en Indication Géographique Protégée (IGP) Coteaux des Baronnies, au niveau européen. Le Syndicat a choisi de défendre une IGP spécifique avec la dénomination Coteaux des Baronnies.

Cette nouvelle dynamique initiée par les adhérents nécessite de positionner une réflexion globale de valorisation de cette appellation propre au territoire des Baronnies Provençales. Pour cela, le Syndicat des Coteaux des Baronnies sollicite le SMBP pour un accompagnement sur sa démarche de valorisation de l'appellation :

- définition d'une stratégie globale pour l'appellation,
- stratégie de communication,
- mise en place d'outils

L'objectif du partenariat envisagé vise à accompagner une production dans sa démarche de reconnaissance, en la liant à la démarche de création du Parc.

Le Président propose donc d'accompagner pour 3 ans le syndicat des Coteaux des Baronnies dans sa démarche de valorisation de la production sous IGP. Une convention de partenariat sera mise en place pour définir les engagements réciproques des deux structures.

Pour l'année 2011, un premier travail consiste à relancer des outils de communication pour une valorisation locale de l'appellation sur les Baronnies Provençales. Cette première démarche de communication doit permettre d'aborder avec les viticulteurs du territoire les éléments à mettre en avant dans des démarches de communication locale. Des outils tels que dépliants, site internet, panneaux d'identification d'entrée dans la zone IGP sont envisagés. Ils seront élaborés en relation avec le SMBP.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

Approuve la proposition du Président,
Autorise celui-ci à signer tout acte relatif à ce partenariat
Délègue au Bureau le pouvoir de délibérer quant à l'engagement financier du SMBP dans le cadre du Budget 2011.

Pour extrait certifié conforme
 Aux jour et an susdits

Le Président
 Hervé RASCLARD